



La Défense, le 11 mars 2016

MESSAGE 2016 – 08

LE DÉFENSEUR DES DROITS (SUITE)

Cher(e)s collègues,

Alors qu'une partie de la presse s'en est fait l'écho depuis hier, nous tenons à vous communiquer, de manière à la fois transparente et exhaustive, le courrier qui nous a été adressé par le secrétaire général du Défenseur des droits, en réponse à notre propre courrier du 9 mars.

Si la célérité de la réponse doit être relevée, la nature des autres affiches qui ont ainsi été portées à notre connaissance ne fait que conforter nos analyses et prises de position.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Bien sincèrement.

Le secrétariat général du SCPN,

Céline BERTHON
Secrétaire Général

Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint

Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint



Le Secrétaire général

Paris, le 10 mars 2016

N/Réf : SG/RS/2016-19

V/Réf : 025-2016 D

Madame la Secrétaire générale,

A la demande de Jacques Toubon, actuellement en déplacement à l'étranger, j'accuse réception de votre correspondance du 9 mars 2016.

Il souhaite mettre un terme à ce qui lui apparaît comme une polémique qui n'a pas lieu d'être.

En effet, notre institution élabore régulièrement des documents d'information sur ses activités qu'elle adresse à ses différents relais. En 2015, en sus des dépliants habituels, a été élaboré un jeu de sept affiches évoquant les différentes missions du Défenseur des droits. Elles ont été adressées à nos délégués territoriaux en juin 2015, aux présidents des conseils départementaux en novembre 2015 et aux maires en janvier 2016.

Il ne s'agit donc pas d'une « campagne de communication » par voie d'affiche, mais de l'envoi, comme à l'accoutumée, de nos outils d'information de base. Il n'y a donc aucun terme à y mettre, ces envois ayant été réalisés une fois pour toutes.

Par ailleurs, la mission « déontologie de la sécurité » n'est pas la seule concernée puisque sept affiches (en pièces jointes) ont été réalisées et diffusées, dont une seule concerne les acteurs de la sécurité, représentés par des hommes en uniforme de la police nationale, choix motivé par le fait que les réclamations concernant ses personnels représente 53 % de l'ensemble (22% pour l'administration pénitentiaire, 14% pour la gendarmerie nationale, 4% pour les policiers municipaux, 4% pour les agents de sécurité privée), traduction inévitable de la part d'activité exercée par les policiers nationaux. Je souligne que cette affiche représente des policiers dans une activité quotidienne et ne figure aucun élément péjoratif concernant leur comportement.

../..

Madame Céline BERTHON
Secrétaire générale
Syndicat des Commissaires de la Police nationale
Tour Gambetta
1-2, Square Henri Régnault – Appartement 163
92400 COURBEVOIE LA DEFENSE 6

Je vous confirme en outre les éléments statistiques que vous évoquez et sur lesquels nous avons abondamment communiqués. Vous auriez même pu ajouter, comme le Défenseur des droits l'a indiqué à plusieurs reprises, que les situations dans lesquelles, à l'issue de nos enquêtes, nous constatons des manquements, ne dépassent pas 10 à 15% en moyenne. Ainsi, dans près de 90% des réclamations qui nous sont soumises nous concluons donc au fait qu'il n'y a pas de reproche à adresser aux forces de sécurité mises en cause.

Vous auriez également pu rappeler les nombreuses circonstances publiques, et notamment devant la représentation nationale, à l'occasion desquelles le Défenseur des droits a rendu hommage à l'action des forces de l'ordre. C'est pourquoi, il ne nous paraît ni utile ni opportun, sur le fondement d'informations erronées, d'essayer d'accréditer l'idée que le Défenseur des droits aurait engagé une sorte d'opération de dénigrement de l'action de celles-ci.

Il me semble que vous suivez de suffisamment près nos décisions et recommandations -toutes rendues publiques- pour ne pas douter qu'il mène un travail impartial et conforme à sa mission de service public.

Espérant que ces précisions contribueront à rétablir le nécessaire climat de confiance qui a toujours prévalu entre le Défenseur des droits et ses différents interlocuteurs représentants d'une manière ou d'une autre les forces de l'ordre, en particulier les cadres de la police, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'expression de mes sentiments distingués.



Richard SENGHOR



ÊTRE DÉFENDU EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHACQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS
TRAITE PLUSIEURS MILLIERS DE DOSSIERS POUR
DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action





ÊTRE DÉFENDUE EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHACQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS TRAITE PLUS DE 50 000 DOSSIERS CONCERNANT LES RELATIONS DES USAGERS AVEC LES SERVICES PUBLICS.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action





ÊTRE DÉFENDU EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHAQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS TRAITE PLUS D'UN MILLIER DE DOSSIERS DE DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action





ÊTRE DÉFENDUE EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHAQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS TRAITE
DES MILLIERS DE DOSSIERS DE DISCRIMINATIONS
À L'ÉGARD DES FEMMES AU TRAVAIL.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action





ÊTRE DÉFENDU EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHAQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS
TRAITE PLUSIEURS CENTAINES DE DOSSIERS
CONCERNANT LE COMPORTEMENT PROFESSIONNEL
DES FORCES DE SÉCURITÉ.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action





ÊTRE DÉFENDU EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHAQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS TRAITE PLUS D'UN MILLIER DE DOSSIERS DE DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR L'ORIGINE DES PERSONNES.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action





ÊTRE DÉFENDUE EST UN DROIT POUR MOI AUSSI !

CHACQUE ANNÉE, LE DÉFENSEUR DES DROITS TRAITE
DE NOMBREUX DOSSIERS DE DISCRIMINATIONS
LIÉES À L'HOMOSEXUALITÉ.

Contactez
le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
09 69 39 00 00

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action

